

LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS LORS DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT

Soufflez pas dans le pare-brise

Attention, opérateurs de souffleuse à neige. La cheminée de chargement (chute à neige) de votre souffleuse a-t-elle une capacité de rotation de 360 degrés ?

Si oui, vous devez être prudents pendant le déneigement, car une fausse manœuvre pourrait projeter un jet de neige dans le pare-brise. C'est ce qui est arrivé, l'hiver dernier, à un opérateur. Sous le choc (la souffleuse tournait à plein régime), le pare-brise a volé en éclats. Notre homme a subi de nombreuses coupures au visage et à une main, en plus de se retrouver partiellement enseveli sous la neige. Heureusement, il n'a pas reçu de morceaux de glace et il est parvenu à se dégager.

Pour empêcher la cheminée de pivoter vers le pare-brise et éviter un tel accident, il est fortement recommandé de contacter votre fournisseur pour faire installer un limiteur de rotation adapté à vos équipements.

Il serait donc judicieux d'inspecter toutes les souffleuses et de voir si la cheminée peut pivoter vers le pare-brise. Une sage précaution à prendre pour éviter des accidents.

DES PRÉCISIONS SUR LE GUIDE

LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT



Un lecteur attentif de notre guide nous a téléphoné pour avoir des précisions sur une des recommandations qu'il contient. Nous y conseillons d'éteindre les phares et les gyrophares des véhicules lors du ramassage de la neige, afin de ne pas éblouir le signaleur. Cette recommandation s'applique seulement lorsque les travaux s'effectuent le soir ou la nuit et que les gyrophares éblouissent le signaleur ou réduisent sa visibilité. Rappelez-vous que les gyrophares ont pour but d'indiquer aux usagers de la route qu'il y a un obstacle sur la voie publique. Nous vous

recommandons d'installer les gyrophares de façon à être visible en tout temps, sans éblouir le signaleur.

Autre précision. Sur un site de déchargement, le signaleur doit se placer devant le camion pour guider le conducteur. Dans les cas où le signaleur ne peut guider le conducteur en demeurant devant le véhicule, il doit revenir devant le camion avant que ne commence le déchargement. Le conducteur doit donc s'assurer que le signaleur est revenu devant son véhicule avant d'entreprendre l'opération de déchargement. C'est la mesure préventive à appliquer, afin d'éviter que le signaleur soit écrasé en cas de renversement. Nous vous rappelons également que le chauffeur ne doit effectuer aucune manœuvre et doit immobiliser immédiatement son camion dès que le signaleur sort de son champ de vision.

Merci de lire aussi attentivement nos guides.